ROUBAIX

NOS PRIMES

Voir plus loin nos Bons-Primes.
Avec 6 BONS et 2 fr. 90, on a droit à **6 Couteaux** *indémanchables.*
Avec 10 BONS et 3 fr. 50, on a droit à **18 pièces de table :** *6 cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café.*

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

La conférence de Pressensé à Roubaix

Nous recevons deux longs documents sur les incidents déplorables qui ont marqué la conférence du citoyen de Pressensé.

D'abord, la Ligue des Droits de l'Homme se défend contre les insinuations du P. O. F.

Elle a bien tort ! Tout le monde sait à quoi s'en tenir...

Ensuite, le P. O. F. qui— en passant — qualifie Siauve-Evausy de domestique de Delesalle — tente de justifier sa conduite...

On est fixé, Messieurs, et de grâce, n'en jetez plus !

Quant à notre rédacteur en chef, il nous prie de dire que, collier pour collier, il choisirait plutôt celui de Delesalle que celui de M. Lefebvre, s'il était d'humeur à en supporter un.

Beaucoup de bruit pour rien

Depuis quelques jours il n'est bruit dans le quartier de la place Nadaud que d'un acte d'odieuse brutalité qui aurait été commis par un contremaître du peignage Allard Rousseau et fils, sur une gillboxeuse de cet établissement.

La chose se serait produite vendredi dernier vers 7 heures et demie du matin ; un contremaître, sujet belge, Emile X..., aurait, dans un moment d'impatience frappé l'ouvrière, au sein, d'un coup de burette, d'un coup de barre de fer, disaient certains, et la violence du coup avait été telle que la malheureuse femme, qui est mère de deux enfants aurait perdu connaissance et ne serait sortie de son évanouissement que vers midi et demi.

On ajoutait même que le contremaître avait été ensuite jusque chez la victime pour l'injurier, qu'il l'avait avisée qu'elle ne rentrerait plus à l'usine, que du reste le médecin qui soignait la malheureuse la considérait comme perdue, que les patrons organisaient autour de l'affaire une vaste conspiration du silence, etc., etc.

Avisés de ces bruits, nous nous sommes mis en campagne, afin d'en vérifier l'exactitude.

Tout naturellement, comme nous le supposions, nous découvrimes que Madame la Rumeur Publique, avait exagéré les faits.

C'est pourquoi, afin de calmer l'émotion que les récits fantaisistes colportés dans le public, y ont fait naître, nous allons rétablir la vérité autant que nous le permettent les renseignements recueillis au cours de notre enquête.

Vendredi matin, Blanche Aubert, épouse Soudant, âgée de 30 ans, mère de deux enfants de 8 et 3 ans, employée comme gill-boxeuse à l'usine Allard, tendait une burette au contremaître occupé à la réparation de son métier, lorsque sous le coup d'une impatience inexplicable, il lui arracha brusquement des mains la burette et, dans ce mouvement atteignit la pauvre ouvrière au creux épigastrique ; cette brutalité fut involontaire, déclare la victime.

Blanche Soudant venait de manger. Sous la douleur du coup reçu, l'évanouissement se prolongea à cause, nous assure-t-on, du repas que la jeune femme venait d'absorber.

On lui jeta de l'eau sur le visage, puis on l'entoura de laine, et enfin on la ramena en voiture chez elle, cour Hostrebecq, Grande-Rue, numéro 18

Le docteur Druesne, qui l'a soignée à l'atelier, est revenu la voir et n'a, nous a déclaré la mère de l'ouvrière, relevé aucune trace apparente de coup

Cependant hier après-midi, elle se sentit malade, bizarrement indisposée, et elle dut sortir pour échapper à son malaise.

On croyait la voir reprendre le travail lundi, elle se sentit incapable de le faire, et on ne sait quand elle le pourra.

Voilà les faits, selon la version des intéressés.

Si nous sommes bien informés, la version donnée par les patrons serait la même.

On dit bien que l'ouvrière raconte l'incident à sa manière et que ce serait après accord avec les patrons désireux d'étouffer l'affaire, et afin de conserver son emploi et celui de son père, occupé dans la maison...

Il ne nous appartient pas de donner créance à cette assertion : nous avons recueilli impartialement et pour l'édification de nos lecteurs, les renseignements qui pouvaient les intéresser, et s'il a plu aux intéressés de nous céler la vérité, nous ne pouvons, en cette circonstance, — aller au-delà de leur volonté.

G. LESUR.

—o—

LA POLITIQUE ET LE SPORT

On ne s'est pas embêté, paraît-il, dimanche dernier, au banquet du Nord-Touriste.

Au dessert, à l'heure où « la chaleur communicative des banquets » assiste d'aucuns à éjaculer quelques phrases bachico-officielles, le républicain M. Butruille s'est levé et il a parlé.

Il a parlé du sport, et en particulier de la natation.

« *Tout le monde doit savoir nager*, a-t-il dit, c'est un sport à la mode, absolument indispensable ! » Et, se tournant d'un air connaisseur vers l'honorable M. Chatteleyn, il lui dit avec un sourire chirurgical : « Tenez, même en politique, surtout en politique, n'est-ce pas mon cher ami, il faut savoir nager, et bien nager, pour éviter la fatale submersion ! »

Ce n'était évidemment qu'une plaisanterie d'un goût douteux, très douteux, je le confesse, mais M. Chatteleyn qui, s'il est de grande taille, n'est pas long... à comprendre, la prit pour une allusion blessante, non déguisée et il eut le mauvais goût de s'en formaliser.

« Je ne sais pas nager sur l'eau, a-t-il déclaré en pinçant ses lèvres purpurines, pas plus qu'en politique... » (Vagues sourires d'incrédulité dans l'auditoire.)

Sacré blagueur, va ; est-ce par manie, je ne sais, mais il ne cesse jamais de chercher à monter le coup aux autres.

Sa déclaration a été accueillie comme une bonne blague par les cyclistes qui se sont tordus comme des roues de vélos, et ont rigolé à s'en faire péter les pneus.

C'est égal, M. Butruille a plutôt le bistouri acerbe.

G. L.

—o—

Exploits de rôdeurs

Mardi soir, vers 10 heures et demie, un consommateur ivre, Jules Pollet, rentreur, 28 ans, demeurant rue de la Chaussée, 47, ayant voulu partir du Café Terminus, tenu par M. et Mme Carette-Willem, rue de la Gare, angle de la rue Blanchemaille, sans payer ses consommations, se vit enlever sa coiffure par Mme Carette. Une discussion surgit dans laquelle intervint Albert Carette, fils de la cabaretière.

Un camarade de Jules Pollet, qui l'attendait au dehors prit place sur le seuil du café et braqua son revolver sur le fils de la maison, Mme Carette, pour protéger son fils, frappa sur le bras du misérable et le coup déviant, vint atteindre la mère au bras, la blessant très légèrement, puis la balle brisa une glace d'étagère.

Dans la panique qui s'en suivit, le porteur du révolver, qu'on croit être un repris de justice, Edouard Impens, en rupture de ban, réussit à prendre la fuite.

Son camarade, Pollet, ne fut pas si heureux. Appréhendé par M. Carette fils, aidé de plusieurs consommateurs, il fut remis peu après entre les mains des agents de police Vanmarck et Roussel, qui avaient été informés. Conduit au poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, il a été trouvé en possession d'un couteau-poignard grand ouvert dans sa poche. Cet individu était ivre, ou, peut-être, simulait l'ivresse. Il a dit qu'il ne connaissait pas celui qui a tiré le coup de revolver, mais, samedi, a-t-il prétendu, il avait fait connaissance de cet homme qui lui aurait dit : « Viens avec moi chez Carette, je vais en tuer plusieurs ! » Déjà, samedi, les deux camarades avaient bu chez M. Carette et étaient partis sans payer.

La police a ouvert une enquête.

—o—

Les époux Moirez en Belgique

Nous avons relaté, il y a environ trois mois, les arrestations faites par la police bruxelloise, qui pincait, dans un bureau de poste de l'agglomération bruxelloise deux femmes qui présentaient à l'encaissement un mandat-poste dont l'import avait visiblement été surfait. L'administration, depuis quelque temps était victime d'une bande de faussaires, qui s'étaient fait une spécialité d'augmenter *fort habilement* le montant de mandats, que les bénéficiaires venaient, sous de multiples noms, encaisser à ses guichets. On crut à bon droit avoir mis la main sur des membres de la bande.

Les deux femmes Françaises toutes deux, l'une déclara se nommer Clotilde Cacheleux, épouse Moirez, en fuite à Bruxelles, depuis quelques mois. On sait que les époux Moirez, qui vendaient à Roubaix, des bicyclettes, machines à coudre, *plaques émaillées, dans un magasin de la rue de la* Gare, avaient dûment, malgré leur belle nuit, en laissant un passif assez important et... pas d'adresse naturellement. Tous deux sont encore sous le coup d'un mandat d'arrêt du Parquet de Lille qui les recherche pour banqueroute frauduleuse et escroqueries.

L'autre femme était une nommée Jeanne Lejeune, épouse Dampierre. Il fut prouvé qu'Albert Moirez, au moyen d'un procédé chimique, « lavait » *des mandats-poste que les deux femmes* allaient émettre, et en augmentait l'import. Le préjudice ainsi souffert par l'administration s'élève à environ 1.500 francs, répartis sur soixante-neuf mandats. Malheureusement la police ne parvint pas à opérer l'arrestation de Moirez, qui, prévenu on sait comment, parvint à s'échapper.

Incriminées d'usage de faux et de port de faux noms, les femmes Moirez et Dampierre, ont comparu hier, devant les juges de la 6e Chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, qui leur ont alloué à chacune six mois de prison. Reconnu coupable de soixante-neuf faux et port de faux noms, Albert Moirez a été condamné par défaut à deux ans et 3 mois de la même peine. Son arrestation *immédiate a été ordonnée, mais il est* douteux qu'on le rattrape.

—o—

Fédération d'anciens élèves

La Fédération des Ecoles publiques de Roubaix organise une tombola dont le produit est destiné à venir en aide aux enfants nécessiteux qui fréquentent lesdites écoles. Déjà bon nombre de lots offerts par des notabilités roubaisiennes sont arrivés au siège de la Fédération qui est à l'Institut Turgot, rue de Soubise.

La Fédération compte sur le concours généreux de tous ceux qui aiment l'enfance ; elle est persuadée que son appel sera entendu et que l'œuvre, toute de charité, qu'elle a entreprise, sera menée à bonne fin et produira un résultat qui soulagera bien des misères !

—o—

Un ivrogne dangereux

Hier après-midi, vers 6 heures et demie, les agents Toulemonde et Herkenkarck ont mis en état d'arrestation sur la Grande-Place, un marchand de bois, Charles Crépel, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Paix, cour Favreuil, 1, qui, étant ivre, courait après les passants armé d'un couteau de cuisine ouvert.

Cet énergumène a été écroué au poste central.

—o—

Les tramways électriques Lille-Roubaix

Contrairement à ce qui avait été dit le nouveau service à traction électrique ne fonctionnera pas aujourd'hui sur la ligne de Lille-Roubaix. Si l'inauguration pour le public n'a pas lieu vendredi, elle serait remise, nous dit-on, à jeudi prochain.

Depuis deux jours, des voitures à traction électrique fonctionnent pour l'instruction des wattman et conducteurs, ce qui provoque momentanément, une certaine curiosité sur le parcours.

TOUS NOS VENDEURS Délivrent nos Primes Remettre Bons & Argent

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Léon Allart et Cie, un soigneur de cardes, Henri Waltebrood, 19 ans, rue de Soubise, 34, a été blessé à l'annulaire droit ; 20 jours.

—Chez Henri Planquart, un plafonneur, Jules Delphens, 33 ans, rue Pierre Cateau, cour Lequain, à Watrelos, s'est contusionné l'épaule gauche ; 20 jours de repos.

— A la Société anonyme de peignage, un dessinateur, Léopold Calleboudt, 34 ans, rue de la Guinguette, cour Mullier, 4 a été atteint de panaris au pouce droit ; 10 jours de repos.

—Chez Emile Roussel, un apprêteur, Emile Catel, 15 ans, rue de Bapaume, impasse Baudringhien, 19, à Croix, a été atteint de lumbago ; 10 jours de repos.

— Chez Wibaux Florin, un bacleur, Charles Catteau, 14 ans et demi, rue Chanzy, cour Deskiens, 1, a été blessé au pied droit ; 10 jours de repos.

— Chez Motte-Bossut, un tisserand, Omer Eggremont, 21 ans, rue des Longues-Haies, a été blessé au pied droit ; 10 jours de repos.

—Chez Emile Roussel, un apprêteur, Léon Allain, 58 ans, demeurant à Croix, rue du Progrès, 44, s'est contusionné la cuisse droite ; 10 jours de repos.

Grandes diminutions sur la **MERCERIE** aux **GALERIES LILLOISES.**

Informations et Communications diverses

CE QU'ON A FAILLI MANGER. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré, hier matin, au Minck, la saisie de 500 kilos de poisson de mauvaise qualité.

CONTRAINTE PAR CORPS. — Mercredi matin, le brigadier Cuvelier a mis en état d'arrestation un tisserand, Emile Vanbrantegheim, 27 ans, demeurant rue de Flandre, en vertu d'une contrainte par corps.

OUTRAGES ET MENDICITE. — Mardi soir, vers 6 heures et demie, les agents de police Marcelli et Locuiter ont mis en état d'arrestation Eugène Lepage, âgé de 48 ans, rempailleur de chaises, sans domicile fixe, pour outrages et mendicité. Il a été écroué au dépôt.

UN BAIN DANGEREUX. — Le jeune Isidore Boutry, âgé de 5 ans, demeurant au quai de Rouen, cour Bourlet, est tombé dans le canal, avenue Ampère. Il en a été retiré aussitôt par un courageux citoyen, Clovis Depraeter, tisserand, demeurant, 50, rue Desaix.

L'AMOUR DE LA FRANCE. — Mercredi après-midi, vers 2 heures, les agents Depratre et Hamelle ont mis en état d'arrestation, pour infraction à un arrêté d'expulsion, Rosalie Scenen, 24 ans, signeuse, disant demeurer à Mouscron, rue du Bournoville, 15.

VOL DE TUYAUX. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la cave de Mme veuve Devriès, née Mathilde Nyckès, cabaretière, boulevard d'Halluin, 13, en fracturant une porte donnant sur le couloir de l'entrée particulière de cette maison ; ils ont robé six mètres de tuyaux de pompe à bière.

VOL AU COMPTOIR. — Mardi soir, vers 8 heures, un individu s'est introduit dans l'estaminet des époux Lefebvre, cabaretiers, rue de Lille, 2, et profitant de l'absence momentanée de Mme Lefebvre, retenue dans sa cuisine, il a dérobé la somme de 8 francs déposée dans le comptoir. L'enquête est ouverte au 2e arrondissement.

L'Asthme d'Eté. — Traitement

(Suite)

Les malades doivent éviter le soleil, la chaleur, les voyages en chemin de fer, les poussières et toutes les causes d'exaspération. Le rhume de cerveau sera soigné avec le Coryzol Berthiot. L'oppression, les crises d'asthme disparaîtront par l'emploi de fumigations de Poudre Louis Legras. Ce merveilleux médicament calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et amène progressivement la guérison. — Coryzol Berthiot. 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 24 juin 1903

Naissances. — Juliette Decock, rue Blanchemaille. — Gaston Boukaert, rue Bernard, 112. — Mariette Duquesne, rue Cugnot, cour Deverger, 3. — Gustave Lafosse, boulevard de Cambrai.

Décès. — Marie Vantroys, 3 ans, rue Decrème, 139. — Anna Denys, 27 ans, ménagère, rue du Fort, 96, cour Coulhier, 2.

CADEAUX UTILES Voir nos Primes Découper les Bons

TOURCOING

A l'Hôpital civil

LE NOUVEAU LOCAL DES ENFANTS

Il y a plusieurs années, la Ville, envisageant l'agrandissement nécessaire de l'hôpital civil, faisait l'acquisition de trois immeubles sis rue Nationale, séparant l'établissement hospitalier de l'avenue principale du jardin public.

En octobre 1901, le Conseil municipal, saisi d'un rapport de l'administration des Hospices, *contenant un avis favorable des médecins* et chirurgiens de l'hôpital, reconnaissait à son tour l'insuffisance des locaux affectés aux enfants en traitement, et décidait l'agrandissement de ce service qui n'existait, selon le rapport « qu'à l'état *embryonnaire* ».

Les immeubles acquis furent mis, dès le 1er novembre, à la disposition des hospices et les travaux commencèrent dès cette époque.

Ces travaux, estimés à 46.000 francs environ, y compris mobilier, lavabos, eau, éclairage, etc., sont à présent presque terminés, et nous avons pu, hier, grâce à l'obligeance et sous la conduite d'un employé de l'hôpital, M. Delahousse, visiter le nouveau local des enfants.

Il nous faut dire tout d'abord, que l'ancien service ne comprenait que quinze lits, et que celui qui sera sous peu inauguré, en comptera soixante, destinés aux enfants de moins de treize ans.

En pénétrant sous la grand'porte, nous voyons à droite le parloir, la salle de la surveillante, les lavabos, le réfectoire, et la salle de récréation donnant sur le jardin *réservé aux enfants malades.*

A gauche, deux salles qui contiendront dix-huit lits pour les plus jeunes hospitalisés. A cheval sur ces deux pièces, une cabine faite de cloisons percées d'ouvertures qui permettront à la surveillante d'avoir l'œil à la fois sur tous les petits malades confiés à sa garde. Voici derrière, les salles d'opérations, de pansement et d'isolement.

Par un escalier très large, on accède au premier étage, où s'étend sur toute la longueur du nouveau bâtiment, une vaste salle à quarante lits, pour les enfants plus âgés, atteints de maladies courantes.

Au second étage se trouve une autre pièce mansardée, de mêmes dimensions, qui pourra être utilisée si le besoin s'en fait sentir.

Toutes les salles du nouveau bâtiment sont spacieuses, admirablement aérées et éclairées. Sous aucun rapport, elles ne supportent la comparaison avec celles de l'ancien service.

Le jardin, très étendu et garni de plates-bandes, est excellemment situé, à cause même de son voisinage avec le jardin public. On n'y a point planté d'arbres, le soleil est souverain pour les convalescents.

Ainsi que les autres locaux, l'annexe des enfants sera éclairée à l'électricité et chauffée à la vapeur. Les travaux du chauffage seront terminés cette semaine; ceux de l'éclairage, moins compliqués, peuvent l'être en huit jours de temps.

Ajoutons en terminant que l'inauguration du local des enfants est fixée au 14 Juillet.

La cérémonie sera présidée par le maire, accompagné du Conseil municipal.

LES GRÈVES

Hier matin, à huit heures, les seize bâcleurs de la filature de laine Herbaux-Thibeauts, rue Faidherbe, se sont mis en grève en réclamant une augmentation de 0 fr. 25 par jour, soit 2 francs au lieu de 1 fr. 75.

Les patrons n'ont pas voulu leur accorder satisfaction.

A dix heures, les fileurs, au nombre de 12, les rattacheurs, 26, ne pouvant travailler sans bâcleurs, ont dû quitter l'atelier.

M. Herbaux a alors fait cesser le travail à onze ouvrières de la préparation.

— Pas de changement dans la situation à la filature Masurel-Leclercq, rue du Collecteur prolongée.

Les ouvriers ont envoyé dans l'après-midi une délégation à l'usine. L'entrevue n'a pas abouti.

— *Les ouvriers mouleurs de l'aciérie* Lamourette frères, nous demandent de revenir sur le cas des deux ouvriers venus de Lille, le premier jour de la grève, pour les remplacer.

Ces camarades avaient été dupes de leur bonne foi. De passage à Denain, ils y furent racolés par un individu qui leur paya des chopes et les embauncha « pour une nouvelle aciérie de Tourcoing ».

Les grévistes remercient ces ouvriers d'avoir quitté le travail sitôt qu'ils surent qu'ils s'étaient fourvoyés dans une usine en grève.

La situation ne s'est pas modifiée hier. Sauf le chauffeur et un domestique, tout le personnel de l'aciérie chôme.

Les patrons fondeurs ont eu une réunion dans la *soirée de mercredi, mais nous ne* savons ce qu'il en est sorti.

—o—

CHRONIQUE DU VOL

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers une heure du matin, des malfaiteurs se sont introduits, en brisant un carreau, dans le domicile de M. Desmarchelier, cabaretier, rue de Calais, 78, et y dérobèrent trois litres de liqueurs et quatre pipes en bois d'une valeur totale 5 fr.50).

Le bruit qu'ils firent en opérant réveilla un voisin, M. Emile Dufermont, qui se dirigea vers sa fenêtre, d'où il aperçut trois individus qui s'enfuyaient. *M. Dufermont lira dans leur direction* un coup de revolver.

Quelques instants après, des agents en patrouille vinrent à passer. Ils furent mis au courant du vol qui venait d'être commis et en prévinrent M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement. Ce dernier a ouvert une enquête.

—o—

Enfant mordu par un chien

Mardi matin, vers dix heures, un chien fox-terrier, âgé de six mois, appartenant à Mme veuve Honoré, ménagère, rue d'Anzin, 10, brisa sa chaîne et s'élança sur la rue, où il erra pendant plusieurs minutes.

En rentrant dans la maison, il se jeta sur la nièce de Mme Honoré, Julia Delattre, âgée de trois ans et trois mois, et la mordit légèrement aux cuisses.

Le chien, abattu, fut soumis à l'examen de M. Philippe, vétérinaire, qui ne put affirmer que l'animal était enragé.

Cependant, par prudence, l'enfant va suivre le traitement antirabique, à l'Institut Pasteur de Lille.

—o—

Tentative de vol

Dans la nuit de mardi, trois individus, paraissant âgés d'une vingtaine d'années, ont tenté de pénétrer chez M. Debaes, épicier, à l'angle des rues de Calais et du Flocon.

Un voisin, qui les entendit, les mit en fuite en ouvrant sa fenêtre. On suppose que ce trio de malfaiteurs est celui qui a opéré, le même soir, chez M. Desmarchelier.

—o—

Les rentes des travailleurs

Dans une maison de la rue de Renaix, un aide plafonneur, Désiré Hornaert, 40 ans, demeurant rue Lamartine, a été brûlé à l'œil gauche par une éclaboussure de chaux ; 20 jours d'incapacité de travail. De plus, il est à craindre que l'accident compromette l'acuité visuelle.

— Au peignage Floris, un ouvrier, Augustin Vincke, 42 ans, rue du Tilleul, cour Peers, s'est fait, en tombant, des contusions dans la région lombaire droite ; 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez Noz, négociant en laines, un homme de peine, Julien Regnier, 28 ans, demeurant au Touquet, s'est contusionné la jambe droite ; dix jours d'incapacité de travail.

—o—

Concert public

« L'Harmonie du Grand-Plaisir » et la chorale « Orphéon des Travailleurs » exécuteront, le jeudi 25 juin 1903, à huit heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

L'Harmonie du Grand-Plaisir : 1. Le Montildien, allegro (E. Sciupi). — 2. Faust, fantaisie marche (Gounod).

L'Orphéon des Travailleurs : 3. Le Soir, chœur (Ch. Bosseleti). — 4. Hymne du pain, chœur (A. Pitman).

L'Harmonie de Grand-Plaisir : 5. Sardanapale (Leroux). — 6. La Bordelaise, polka pour deux pistons (E. Mullot).

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, mercredi, il est arrivé, aux Halles : marée, 135 kil.; artichauts, 250 ; fraises, 275 kil.; poires, 40 kil.; amandes vertes, 10 kil.; asperges, 22 bottes ; beurre, 32 kil.; fromages, 15 kil.; salades, 200 ; pommes de terre, 80 kil.

CONTRAVENTIONS. — Les agents ont dressé contravention contre Paul P..., représentant de commerce, à La Madeleine, pour abandon de voiture, et Augustin D..., 54 ans, bobineur, rue Ampère, pour ivresse publique.

LA CHASSE AUX CHIENS. — La charrette à chiens a fait une tournée, hier matin, en ville. 10 malheureux « cabots », qui erraient sur la voie publique, ont été capturés et mis en fourrière. *Une contravention a été relevée.*

OUTRAGE A LA PUDEUR. — Le nommé L. S..., 42 ans, apprêteur, demeurant rue du Brun-Pain, maisons Lorthiois, a été arrêté, hier matin, pour outrage public à la pudeur.

LYCEE DE TOURCOING. — M. le ministre de l'instruction publique vient d'offrir la présidence du concours d'agrégation de l'enseignement du professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Lille.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 24 juin

Naissance. — Fyne Madeleine, *rue Archimède*, n° 35.

Décès. — Samain Elie, 33 ans, mécanicien, rue Fin-de-la-Guerre, 201. — Benoît Jeanne, 5 mois, rue du Moulin, 148.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

DESCENTE DU PARQUET. — Avant-hier, vers deux heures et demie le parquet, représenté par M. Davaine, juge d'instruction à Lille, accompagné de son greffier M. Flahaut, est arrivé à Croix pour instruire l'affaire de mœurs qui s'est passée à Wasquehal le 3 juin dernier et dont nous avons parlé à cette date.

M. Verbèke Louis, âgé de 41 ans, né à Ypres (Belgique), comptable à la société anonyme « L'Alme » à Roubaix, demeurant à Croix, rue de Valmy, 4, avait attiré un jeune gamin, Dekens Moïse, âgé de 10 ans, demeurant à Mouvaux, rue du Congo, 79. Fort heureusement, il fut empêché par des passants, de mettre à exécution le projet qu'il préméditait.

Après avoir entendu plusieurs témoins entre autre M. Lejeune-Mullez, maire de Wasquehal, le parquet a regagné Lille vers 5 heures.

Verbèke a été frère de la doctrine chrétienne pendant 15 ans.

CE QUE L'ON TROUVE. — François Verschoot, demeurant rue Lamartine, 4, à Croix, a trouvé rue de Lille une broche en or, qu'il a déposée au bureau de M. le commissaire de police.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Maurel et Caen, un mécanicien, Lesure Pierre, 33 ans, demeurant à Wasquehal, s'est fait une piqure à la main en travaillant, 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

ETAT-CIVIL. — Du 22 juin. — *Décès.* — Clarisse Suzanne, rue de Roubaix, 49.

— Du 24 juin. — *Naissance.* — Lombart Constan, rue Charles-Quint, 79.

BAISIEUX

MENDICITE. — La gendarmerie de Lannoy a mis, mardi soir en état d'arrestation Burg Emile, 54 ans, journalier, né à Rieux (Nord), sans domicile fixe, pour mendicité et ivresse.

LYS

ARRESTATION. — La *gendarmerie de Roubaix* a procédé à l'arrestation de Jean-Baptiste Doutreigne, 19 ans, demeurant au fort Gadenne.

Par un simple reproche de son père, Doutreligne sauta sur son père et lui porta plusieurs coups. Ce mauvais fils a été conduit hier matin à Lille.

WASQUEHAL

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Contrairement à ce qu'avait dit le *Journal de Roubaix*, d'après lequel la nomination de M. Arthur Barbier, comme délégué du Conseil municipal, au Bureau de Bienfaisance, en remplacement de M. Anyez, démissionnaire, n'était pas valable parce que conseil n'était pas en nombre, dans sa dernière séance. M. le Préfet vient d'approuver cette nomination en date du 19 juin.

ETAT-CIVIL. — Du 24 juin. — *Naissance.* — Hénart Marie, rue du Haut-Vinage.

Décès. — Caby Espérance, 72 ans, rue Marceau.

—Du 22 juin. — *Naissances.* — Butin Anne, rue Carot. — Picavet Constant, rue de Tourcoing.

BONDUES

LES MARISTES. — *On nous écrit :*

Voulez-vous demander à M. le juge d'instruction Davaine où en est l'affaire de nos frères maristes de Bondues ?

Si M. Davaine s'obstine à ne rien voir, je m'engage à lui fournir, par la voie du journal, la preuve qu'il est dupe, sinon complice, de la comédie qui se joue chez nous.

Nos maristes se sont sécularisés. Mais il n'ont jeté froc aux orties que pour la frime ; et, l'un d'eux, *tous les jours, vient faire la cueillette des œufs* — et d'autres choses ! — dans son ancien établissement qu'occupe un comparse.

Si ce scandale ne cesse pas, je vous promets de mettre les points sur les I. Je demanderai notamment à M. le Préfet du Nord si les sujets de Léopold II de Belgique ont le droit d'aider les congrégations dissoutes à se moquer des lois françaises.

FREINAUX.

MARCQ-EN-BARŒUL

NOYE. — Hier, vers 2 heures de l'après-midi Duquesne, ouvrier maçon, âgé de 44 ans, qui se trouvait en état d'ivresse longeait le canal près de la décharge, lorsque par suite d'un faux pas, il tomba dans le canal.

Plusieurs personnes, témoins de l'accident voulurent lui porter secours, mais il refusa, en disant qu'il nageait mieux qu'un poisson. Il allait gagner la rive, lorsque, tout-à-coup, il s'enfonça sous l'eau et ne reparut plus.

On se mit immédiatement à sa recherche et on le repêcha un quart d'heure après, mais on ne put le ramener à la vie

Le corps a été transporté à la Morgue.

LE DERNIER VERRE — B... A., a été gratifié d'un procès-verbal pour ivresse et rassemblement Le cabaretier de la « Botte d'Or», Vender-Elst, chez qui l'ivrogne avait pris son complet a été également gratifié d'un procès-verbal pour lui avoir versé le dernier verre et avoir donné à boire à une femme en état d'ivresse.

Nos Primes

NOS PRIMES-COUTEAUX

Moyennant 2 fr. 90 et SIX BONS se suivant,

nous offrons à nos lecteurs

Six Couteaux superbes

fabriqués spécialement pour nous, par une des premières maisons de Thiers, où se fait la meilleure coutellerie française, qui est la meilleure coutellerie de table du monde.

Ces couteaux sont d'une

Solidité absolue

La lame se poursuit jusqu'au bout du manche, ce qui rend le couteau absolument « indémanchable ».

Ces couteaux sont d'une ELEGANCE PARFAITE ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le cliché ci-dessus : le manche est bien en main et d'un joli dessin : il est composé de deux plaques de bois des îles vissées sur la lame elle-même, ce qui rend l'entretien facile et assure une propreté absolue.

Ces couteaux sont d'un BON MARCHE EXCEPTIONNEL.

Partout, les couteaux du même type, moins solides, moins élégants, moins bien faits, sont vendus 0 fr. 75 et 0 fr. 95 centimes la pièce et 4 fr. 30 et 5 fr. 70 la demi-douzaine.

NOS PRIMES-COUVERTS

Moyennant 3 fr. 50 et DIX BONS se suivant,

nous offrons à nos lecteurs

DIX-HUIT PIÈCES DE TABLE

6 Cuillères, 6 Fourchettes, 6 Cuillères à café

Ces couverts sont en métal nouveau de première qualité et d'une solidité absolue.

Type « LOUIS XV »

Les Bons devront être détachés, en ayant soin de conserver le côté portant l'indication de la prime demandée, puis remis à nos vendeurs, qui, quelques jours après, livreront les dix-huit pièces (6 cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café) ou les six couteaux, en échange de la somme indiquée.

COUTEAUX — **BON-PRIME** — COUVERTS

N° 102

PRIS AVEC DE L'EAU

l'incomparable apéritif

BANYULS-TRILLES

très soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN de BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA** et unanimement recommandé par le corps médical.

DESALTERE IMMEDIATEMENT et AGREABLEMENT

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ par excellence

qui devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au Café, par toutes les personnes soucieuses de leur santé.

Exiger l'étiquette sur la Bouteille

LA TEMPÉRATURE

AUJOURD'HUI, JEUDI 25 JUIN 1903 ; 176e jour de l'année ; 29e jour de la lune.
Lever du soleil à 3 h. 59 ; coucher à 8 h. 5.
Lever de la lune à 5 h. 39 matin ; coucher à 8 h. soir.
Aujourd'hui, la durée du jour est stationnaire.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 24 juin. — Baromètre du journal à neuf heures du matin : 762mm8.
Baisse depuis la veille : 4mm0.
Température de l'air : +16°5.
Températures extrêmes depuis 24 heures : Maxima, +20°5, atteint hier à 2 heures du soir ; minima +10°, atteint ce matin à 3 heures.
Etat du ciel : Couvert.
Direction du vent : Sud-Est.
Etat hygrométrique : 62.
Le thermomètre du journal marquait à six heures du soir : +18°.
Temps probable pour jeudi : Temps doux, quelques ondées.

MALADIES INTIMES Traité du Docteur Bienaimé, affections contagieuses, rétrécissements, pertes séminales, impuissance, etc... 380 pages avec figures. *Deux francs. Rue Rodier, 25, Paris.* Consultations, midi

Oh ! cette sciatique !

Elle ne vous laissera pas de repos, à moins que vous n'essayiez les pilules Pink qui guérissent la sciatique, ce qui est prouvé par de nombreuses attestations.

La sciatique est très douloureuse, la douleur est d'abord vague, sourde, s'accompagnant de picotements, d'engourdissements, de sensations de froid ou de chaud, siégeant à la région des reins. La douleur parcourt ensuite la cuisse et la jambe dans toute la longueur. Pourquoi endurer ces douleurs qui affectent jusqu'à votre cerveau, tellement elles sont aiguës. Tout votre organisme s'en ressent. Vous êtes plus malade que vous ne pensez, car votre sciatique a pour origine un mauvais état de votre sang. Regardez-vous dans la glace ; un mauvais sang circule dans vos veines ; cela est visible à votre langue chargée, à vos yeux cernés de noir, à votre peau sèche, à votre teint terreux. Il y a de l'espoir pour vous, cependant, puisque en prenant le grand régénérateur du sang, tonique des nerfs, les « Pilules Pink », vous allez pouvoir régénérer votre sang, le purifier et que, du même coup, vous fortifierez tous vos organes et ferez disparaître tous vos malaises. Lisez ceci :

« Je souffrais depuis longtemps d'une sciatique très douloureuse. Rien ne pouvait me soulager. Enfin, j'ai lu dans une petite brochure des certificats de guérison de sciatique par les Pilules Pink. Je les ai prises et j'ai été immédiatement soulagé. Ma sciatique a disparu après quelques semaines de traitement ».

Jules Rabiet, cordonnier
à Orain, par Montiny-s/-Vingeanne (Côte-d'Or)

Les Pilules Pink sont souveraines contre toutes les maladies ayant pour origine la pauvreté du sang, c'est-à-dire contre l'anémie, la chlorose, les maux d'estomac, la faiblesse générale, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les migraines, vertiges, palpitations et irrégularités. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies au prix de trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes. On peut se les procurer chez Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris, qui les envoient franco au reçu d'un mandat-poste.

SAVON LUMINOL

Pour le linge et les laines

L'uminol est un antiseptique de premier ordre, absolument parfait.

Victor Valeter, Hors concours.

INSTITUT DU DOCTEUR

DOGNIAUX, Spécialiste

DESSERVI PAR LES SŒURS DE LA CHARITÉ
79, rue de l'Institut, **JUMET**, près Charleroi-Belgique

HERNIES (cassures, ruptures) : Guérison complète de toute hernie, sans bandage, pour la vie, en quelques jours par la méthode perfectionnée du Dr L. Dogniaux, spécialiste. Plus. milliers de guérir authentiques ; dem. adresses de personnes dignes de foi, guéries dep. 5 ans.

HYDROCÈLE, VARICOCÈLE

Guérison radicale en quelques jours, pour la vie par les procédés spéciaux du Docteur Dogniaux.

DIFFORMITÉS DES MEMBRES

Pieds-bots, genu valgum, ankylose vicieuse du genou, etc. — Le Dr L. Dogniaux, spécialiste, reçoit, 79, rue de l'Institut